

AMUNDI S&P 500 ESG - IG

REPORTING

Communication
Publicitaire

30/06/2022

ACTION ■

Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : (C) 3 189,19 (GBP)
(D) 2 913,00 (GBP)

Date de VL et d'actif géré : 30/06/2022

Actif géré : 2 024,82 (millions GBP)

Code ISIN : (C) LU0996178025
(D) LU0996178298

Code Bloomberg : (C) AIUSIGC LX
(D) AIUSIGD LX

Indice de référence :
100% S&P 500 ESG GBP UNHEDGED INDEX

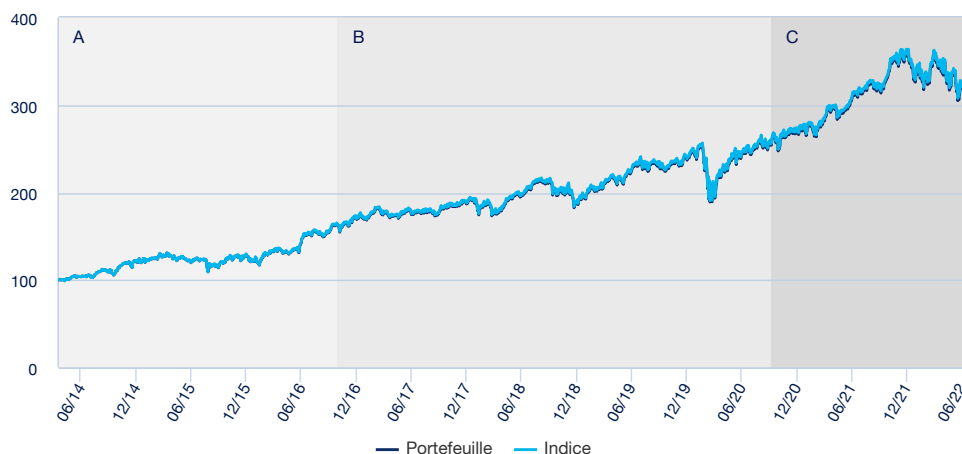
Objectif d'investissement

Amundi S&P 500 ESG a pour objectif de répliquer au plus près la performance de l'indice S&P 500 ESG, à la hausse comme à la baisse. Ce compartiment offre une exposition à des titres répondant à des critères de durabilité, tout en conservant une pondération globale des groupes industriels similaire à celle du S&P 500, à l'exclusion des émetteurs impliqués dans le tabac, le charbon thermique et les armes controversées.

« Les valeurs liquidatives techniques peuvent être calculée et publiées tout jour civil (à l'exception des samedis et des dimanches) qui ne soit ni un jour ouvré ni un jour de transaction. Ces valeurs liquidatives techniques n'ont qu'une valeur indicative et ne serviront pas de base pour l'achat, la conversion, le rachat et/ou le transfert d'actions. »

Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Evolution de la performance (base 100) * (Source : Fund Admin)



A : Simulation effectuée sur la base des performances réalisées entre le 10 mai 2005 et le 30 octobre 2016 par le Compartiment luxembourgeois « INDEX EQUITY USA » de la SICAV « AMUNDI FUNDS » gérée par Amundi Asset Management et absorbée par AMUNDI INDEX S&P 500 le 31 octobre 2016.

B : Jusqu'à la fin de cette période, l'indicateur de référence du Compartiment a été l'indice S&P 500.

C : Depuis le début de cette période, l'indicateur de référence du compartiment est S&P 500 ESG

Performances glissantes * (Source : Fund Admin)

	Depuis le	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans	Depuis le
	31/12/2021	31/05/2022	31/03/2022	30/06/2021	28/06/2019	30/06/2017	17/04/2014
Portefeuille	-10,37%	-4,61%	-9,25%	3,66%	42,86%	81,80%	218,44%
Indice	-10,30%	-4,59%	-9,17%	3,77%	43,06%	82,21%	221,25%
Ecart	-0,07%	-0,02%	-0,07%	-0,12%	-0,19%	-0,41%	-2,81%

Performances calendaires * (Source : Fund Admin)

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Portefeuille	32,57%	13,15%	26,20%	0,46%	10,54%	32,17%	6,43%	-	-	-
Indice	32,58%	13,22%	26,22%	0,51%	10,62%	32,67%	6,58%	-	-	-
Ecart	-0,01%	-0,07%	-0,02%	-0,06%	-0,08%	-0,50%	-0,15%	-	-	-

* Source : Amundi. Les performances ci-dessus couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. Les performances passées ne préjugent en rien des résultats actuels et futurs et ne sont pas garanties des rendements à venir. Les gains ou pertes éventuels ne prennent pas en compte les frais, commissions et redevances éventuels supportés par l'investisseur lors de l'émission et du rachat des parts (ex : taxes, frais de courtage ou autres commissions prélevés par l'intermédiaire financier...). Si les performances sont calculées dans une devise autre que l'euro, les gains ou les pertes éventuellement générés peuvent de ce fait être impactés par les fluctuations des taux de change (à la hausse comme à la baisse). L'écart correspond à la différence de performance du portefeuille et de l'indice.

Profil de risque et de rendement (SRR1) (Source : Fund Admin)



▲ A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

▲ A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

Le SRR1 correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI). La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Il n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps.

Indicateurs de risque (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité du portefeuille	17,12%	18,61%	17,09%
Volatilité de l'indice	17,05%	18,54%	17,02%
Tracking Error ex-post	0,17%	0,20%	0,17%
Ratio de Sharpe	0,40	0,71	0,71
Ratio d'information	-0,65	-0,26	-0,31

La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an.

Le Ratio de Sharpe est un indicateur statistique qui mesure la performance du portefeuille par rapport à un placement sans risque

ACTION ■

Rencontrez l'équipe

**Lionel Brafman**

Responsable Gestion Indicielle & Multistratégie

**Lionel Issom Nlep**

Gérant de portefeuille principal

**Jerome Gueguen**

Gérant suppléant

Données de l'indice (Source : Amundi)

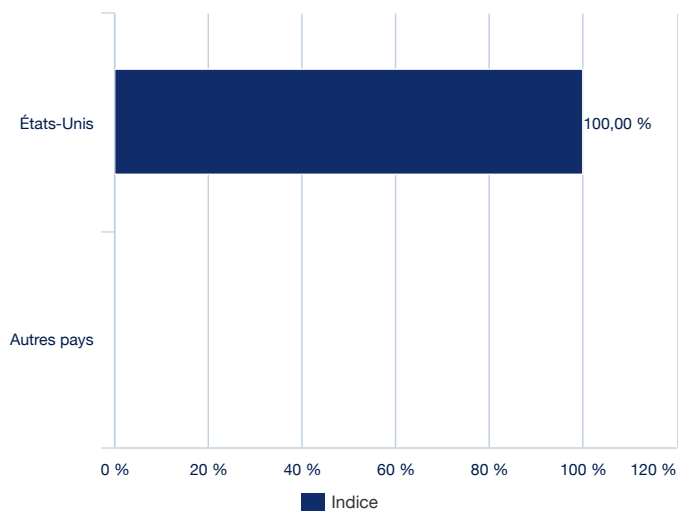
Description de l'indice

L'indice S&P 500 ESG (l'« Indice ») est un indice élargi pondéré par la capitalisation boursière qui mesure la performance des titres qui répondent aux critères de durabilité, tout en conservant une pondération globale au niveau sectoriel similaire à celle de l'indice S&P 500 (l'« Indice cadre »). L'indice S&P 500 est un indice d'actions représentatif des titres de premier plan négociés aux États-Unis.

Caractéristiques (Source : Amundi)

Classe d'actif : **Action**Exposition : **Amérique du Nord**Nombre de valeurs : **307**

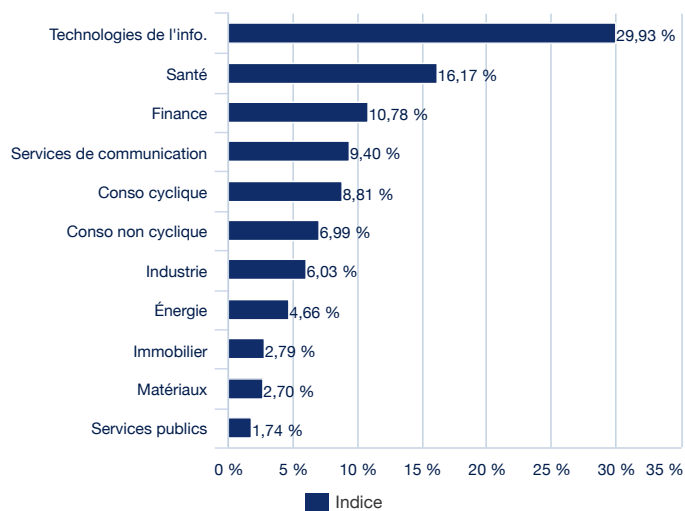
Répartition géographique de l'indice (source : Amundi)



Principales lignes de l'indice (source : Amundi)

	% d'actifs (indice)
APPLE INC	9,17%
MICROSOFT CORP	8,34%
AMAZON.COM INC	4,08%
ALPHABET INC CL A	2,88%
ALPHABET INC CL C	2,65%
UNITEDHEALTH GRP INC	2,07%
NVIDIA CORP	1,67%
EXXON MOBIL CORP	1,59%
PROCTER GAMBLE	1,46%
JPMORGAN CHASE & CO	1,45%
Total	35,35%

Secteurs de l'indice (source : Amundi)



Commentaire de gestion

Au cours du mois de juin, les pressions stagflationnistes se sont encore accrues dans les grandes économies développées. De part et d'autre de l'Atlantique, les banques centrales ont poursuivi leurs mouvements et annonces de resserrement monétaire. Sur les marchés, les actions ont reculé au cours du mois tandis que les rendements obligataires ont touché de nouveaux points haut mi-juin avant de se replier.

Aux Etats-Unis, la confiance des consommateurs s'est détériorée, atteignant des niveaux les plus bas depuis plus d'un an ceci en en raison d'une inflation persistante, tirée par les coûts élevés de l'énergie et des services. Le dernier chiffre d'inflation, portant sur le mois de mai, a fait état d'une hausse annuelle de 8,6% des prix à la consommation, soit un plus haut depuis 40 ans.

Dans ce contexte, la Réserve Fédérale se trouve, de ce fait, contrainte de réagir à ce problème qui prend un tour de plus en plus politique à l'approche des élections *mid-term* de fin d'année au Congrès. Elle a relevé son taux directeur de 0,75% en juin, soit la plus forte hausse depuis 1994, et devrait poursuivre, à court terme, ce cycle de resserrement.

Cependant, alors que l'activité économique tend à s'affaiblir, comme le montrent les indicateurs PMI portant sur l'industrie et les services, le défi consistant pour la Réserve Fédérale à remplir son double mandat d'inflation et de croissance économique devient de plus en plus difficile à relever.

Toutefois, même si l'horizon s'assombrit, le taux de chômage reste très faible et la robustesse du marché du travail continue de soutenir la consommation.

Au niveau sectoriel, les marchés boursiers mondiaux ont baissé dans tous les principaux segments. La consommation discrétionnaire, les technologies de l'information et les matériaux ont été parmi les plus touchés. Cependant, les secteurs défensifs, notamment les biens de consommation de base, la santé et les services publics, ont enregistré les meilleures performances relatives, tout comme l'énergie, qui continue de bénéficier de la hausse des prix de l'énergie et des matières premières.

ACTION ■

Caractéristiques principales (Source : Amundi)

Forme Juridique	SICAV de droit Luxembourgeois
Norme européenne	OPCVM
Société de gestion	Amundi Luxembourg SA
Valorisateur	CACEIS Bank, Luxembourg Branch
Dépositaire	CACEIS Bank, Luxembourg Branch
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS LUXEMBOURG
Date de création de la classe	29/06/2016
Devise de référence de la classe	GBP
Classification AMF	Non applicable
Affectation des sommes distribuables	(C) Capitalisation (D) Distribution
Code ISIN	(C) LU0996178025 (D) LU0996178298
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Frais courants	0,15% (prélevés) - 19/01/2022
Durée minimum d'investissement recommandée	5 ans
Clôture fiscale	Septembre

Avertissement

Ce document est fourni à titre d'information seulement et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des parts ou actions des FCP, FCPE, SICAV, compartiment de SICAV, SPPICAV présentés dans ce document (« les OPC ») et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Ce document ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. La société de gestion n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. La société de gestion ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base de ces informations. Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées sur une base confidentielle et ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable de la société de gestion, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à la société de gestion ou à ses fonds de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Tous les OPC ne sont pas systématiquement enregistrés dans le pays de juridiction de tous les investisseurs. Investir implique des risques : les performances passées des OPC présentées dans ce document ainsi que les simulations réalisées sur la base de ces dernières, ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne préjugent pas des performances futures de ces derniers. Les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. Les prospectus complets des OPC de droit français visés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion. Concernant les mandats de gestion, ce document fait partie du relevé des activités de gestion de votre portefeuille et doit être lu conjointement avec tout autre relevé périodique ou avis de confirmation relatif aux opérations de votre portefeuille, fourni par votre teneur de compte. La source des données du présent document est la société de gestion sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée sous la mention SYNTHÈSE DE GESTION en tête du document sauf mention contraire.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.